

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 14 janvier 2020 à 18h20, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 18h20.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2020-01-14.001

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Avis de motion – Règlement décrétant l'imposition des taxes, des tarifs et des compensations pour l'année 2020

Monsieur Frédéric Berthiaume donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement décrétant l'imposition des taxes, des tarifs et des compensations pour l'année 2020

Monsieur Frédéric Berthiaume dépose un projet de Règlement qui aura notamment pour objet de prévoir les taux variés de taxation, les tarifs et les diverses compensations pour l'exercice financier 2020.

3. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18h22.
Aucun citoyen de présent à la séance du conseil.

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h22 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques